

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Rapport d'activité **2021**

*Une nouvelle
année
d'adaptation*





Sommaire

Page

Introduction 3

QUI SOMMES NOUS

- Carte d'identité de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe 4
- La force du réseau mutualiste 5
- La proximité : un maître mot 6
- Les chiffres clés 2021 9

AU SERVICE DES PARTICULIERS

- Le paiement des prestations 14
- Acteur de santé publique 17

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

- La cellule Relation entreprises 18
- La santé sécurité au travail 18

LE SOUTIEN AUX ADHÉRENTS ET AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

- L'accompagnement du mal être 20
- MSA solidaire : un nouveau label 21
- Le versement de primes exceptionnelles 21

UN RÉSEAU MUTUALISTE QUI SE STRUCTURE ET SE FAIT CONNAÎTRE

- Des membres représentatifs des adhérents, au service
de la protection sociale agricole 23
- Les temps forts de la vie mutualiste 25

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

- La sécurisation des activités et des flux financiers 26
- La gestion du risque 27
- Le plan national du Contrôle médical (PNCM) 27
- Le contrôle médical 27

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021 28

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 2021 29

 *En signant la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2021-2025, nous nous sommes engagés à apporter un service de qualité et performant. Grâce aux actions de mutualisation de certaines activités engagées il y a quelques années, notre région est globalement parmi les plus performantes. Cela ne signifie pas que tout est parfait, mais nous sommes dans une démarche continue d'amélioration.* 

La Directrice Générale,
Véronique Pilette

 *Toutes les actions de la MSA sur les territoires participent au changement de regard sur la ruralité, sur l'agriculture et sur la MSA. C'est tout le sens de notre action aujourd'hui.* 

Le Président,
Jean Grimbert

Qui sommes-nous

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe



Structurée en guichet unique, la MSA est l'organisme qui gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale pour la population agricole, à savoir la maladie, la famille, la vieillesse, les accidents du travail et les

maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement. A l'échelle nationale, la MSA est un réseau de 35 caisses, dont la MSA Mayenne-Orne-Sarthe fait partie.

L'offre de service de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Dans le prolongement de ses missions de service public, la MSA a développé une offre de services sur les territoires pour répondre aux besoins de toute la population, pas seulement agricole, qui est mise en œuvre par des associations faisant partie du groupe MSA. Elles interviennent dans de nombreux domaines :

PRÉSENCE VERTE : L'association a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes ou isolées en apportant une solution technique face au risque de chute.

Deux offres sont proposées.

La téléassistance à domicile **Activ'Zen** : autonome mais jamais seul. Il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire.

La téléassistance mobile **Activ'Mobil** : en sécurité en tous lieux. Nous vous accompagnons quelles que soient vos activités, y compris en dehors de votre domicile grâce à la géolocalisation. En cas de besoin, il vous suffit de déclencher votre téléassistance mobile. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

 **02 43 39 43 16**
contact@presenceverte-53-61-72.fr
www.presenceverte.fr

PRÉSENCE VERTE SERVICES. Créée en 2016, l'association propose des solutions aux professionnels : téléassistance pour les établissements collectifs et la protection du travailleur isolé (PTI), sous la marque PV Sécurité.

RÉSO'AP : réseau social d'aides à la personne.

L'association propose des accompagnements à domicile et hors domicile assurés par des bénévoles, sur les trois départements. Elle s'adresse aux particuliers, personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de dépendance, personnes handicapées, personnes en insertion socio-professionnelle.

 **02 43 39 44 39 – contact@resoap.fr**

MSA SERVICES - Outre sa mission d'assistance aux associations ci-avant, propose des actions de formation dans le prolongement des missions de service public, notamment en matière de sécurité au travail, de management et d'organisation du travail pour les exploitants agricoles.

 **Contact : 02 43 39 44 74**

ATOUT SERVICES simplifie les démarches administratives des entreprises en réalisant leurs bulletins de salaire et leurs déclarations sociales.

 **02.33.31.40.53**
contact@atoutservices-mos.com

LA POUPONNIÈRE DU PERQUIO est une pouponnière sociale qui accueille temporairement les enfants de 0 à 3 ans, lorsqu'ils sont placés par décision du juge et/ou décision administrative du Conseil départemental.

 **02 43 40 54 20**

LA RÉSIDENCE RENÉ HULOT, LABELLISÉE MARPA : elle met à disposition des studios pour accueillir des personnes tout au long de l'année de manière permanente. Quelques studios sont cependant ouverts à de l'hébergement temporaire. Cela peut aider à rompre l'isolement ou soulager les familles. Ils permettent aussi de retrouver ses habitudes de vie après une hospitalisation, une convalescence ou avant d'entrer en maison de retraite.

 **02 43 40 54 30**
secretariatrh.perquoi@orange.fr

MSAIO (Missions de soutien, d'accompagnement, d'insertion et d'orientation). Plusieurs activités sont exercées au sein de l'association :

- des évaluations de besoins d'aide à domicile pour les personnes âgées, pour le compte de la MSA, de la Carsat et du régime des Industries électriques et gazières,
- des actions collectives de prévention santé à destination des personnes de plus de 55 ans (théâtres forum, ateliers de prévention santé pour le compte de la MSA et de l'Asept),
- des enquêtes sociales à la demande des juges aux affaires familiales de l'Orne, des accompagnements de personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement en partenariat avec le groupe Action logement
- des mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire, afin que les personnes parviennent à gérer leur budget et à réaliser leurs démarches administratives de façon autonome. Ces mesures sont ordonnées par le juge des enfants, par le juge des tutelles ou sollicitées par le Conseil départemental de l'Orne,
- l'association est également habilitée à réaliser des enquêtes sociales auprès des juges aux affaires familiales, des juges des enfants et des juges des tutelles.

 **02 33 31 42 43 – contact@msaio.fr**



416

salariés en CDI
(soit 387,80 ETP
au 31 décembre 2021)



437

élus



Véronique Pilette

Directrice générale de la MSA
Mayenne-Orne-Sarthe

Jean Grimbert

Président de la MSA
Mayenne-Orne-Sarthe

La force du réseau mutualiste

L'esprit mutualiste qui structure l'action de la MSA est fondé sur trois piliers : la solidarité, la responsabilité et la démocratie.

En Mayenne-Orne-Sarthe, 437 délégués MSA représentent près de 93 000 adhérents. C'est parmi eux qu'ont été désignés les 27 membres du conseil d'administration, issus des trois collèges représentant les trois grandes populations du régime agricole – les exploitants, les salariés et les employeurs de main d'œuvre – auxquels s'ajoutent 3 représentants dési-

gnés par les Udaf (Union départementale des associations familiales) de chaque département.

Leur rôle est notamment de veiller à la déclinaison des politiques publiques, institutionnelles et locales sur les territoires.

Ils définissent également les orientations politiques prioritaires pour la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Sur le terrain, les délégués assurent un rôle de relais entre la MSA et la population agricole et rurale.



La signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) est un contrat entre la MSA et les pouvoirs publics représentés par les 3 ministères de tutelles (Agriculture, Budget et Sécurité Sociale) qui fixe les objectifs et les moyens dont un régime de sécurité sociale dispose pour une période de cinq ans, dans le but d'améliorer la performance et le service rendu au public.

La COG 2021-2025 de la MSA permet de mettre en place son projet stratégique MSA 2025 pour assurer une protection sociale efficace sur tout le territoire avec un niveau de performance accru. La MSA contribue ainsi au projet agricole français.

La cog 2021-2025 s'articule en 3 axes déclinant en engagements et actions les ambitions du plan stratégique MSA 2025 et 123 indicateurs :

Axe 1 GARANTIR UN SERVICE SOCLE DE QUALITE, PERFORMANT ET HOMOGENE

Quelques exemples : maîtrise des délais de traitement et sécurisation de la liquidation, pouvoir nous joindre par téléphone ou en ligne, renforcer et mesurer la satisfaction de nos adhérents, adapter notre relation de service par une approche personnalisée des situations, des rendez-vous prestations ciblés et de manière homogène sur le territoire.

Axe 2 MOBILISER LE GUICHET UNIQUE POUR DEPLOYER LES POLITIQUES PUBLIQUES DE MANIERE ADAPTEE AUX ENJEUX DU MONDE AGRICOLE ET REPENDRE AU BESOIN DE PROXIMITE DES POPULATIONS

La maîtrise de la MSA dans sa connaissance des territoires ruraux et de la profession agricole, son guichet unique, son réseau actif d'élus sont des atouts incontestables pour porter les politiques publiques. Plusieurs thématiques sont développées dans cet axe :

- **Recouvrement :** un recouvrement efficace, mais aussi la prévention des entreprises en difficultés.

- **Retraite :** la réforme annoncée aura probablement des impacts, mais nous ne les connaissons pas pour le moment. Cependant la qualité du service rendu doit être renforcée avec des démarches proactives pour garantir la complétude des carrières et améliorer l'accompagnement des futurs retraités.

- **Santé :** accompagnement des territoires ruraux pour un meilleur accès et une meilleure coordination des soins constituent un premier engagement fort en matière de politiques de santé.

La prévention des risques psycho-sociaux et l'accompagnement des personnes en situation de mal-être est aussi un enjeu majeur.

- **ASS :** En tant qu'opérateur de proximité du monde rural, la MSA mobilise sa politique d'action sanitaire et sociale au service de l'inclusion des populations et des territoires ruraux.

Axe 3 RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE DU REGIME

Les leviers de performance portent essentiellement, outre l'amélioration des outils de production, sur le développement du pilotage institutionnel de la production et du service rendu.

Depuis décembre 2021, un dialogue de gestion annuel est établi entre la CCMSA et les caisses. Il s'agit d'y fixer et de suivre les engagements de résultats de chacune des caisses de MSA. C'est un temps d'échange et de bilan qui permet d'analyser et d'objectiver les résultats atteints au regard des moyens mobilisés et des situations locales.

Les dialogues annuels conduits avec chaque caisse seront complétés d'un temps de dialogue de gestion conduit au niveau des binômes-trinômes de mutualisation de proximité compte tenu de la gestion à ce niveau d'une majorité des processus de production.

La MSA est amenée à verser plus de 32Mds € de prestations et de recettes chaque année.

La sécurisation des comptes du régime, au-delà d'être un enjeu pour la certification par les commissaires aux comptes, est aussi un enjeu de transparence face à la dépense publique.

En matière de ressources humaines, l'approfondissement des compétences et des parcours de chacun des collaborateurs, le renforcement de l'attractivité et de la marque employeur de la MSA, de façon à attirer de nouveaux profils en phase avec les besoins et les transformations du régime, la promotion d'une gestion responsable des ressources humaines, sensible aux questions d'égalité professionnelle, d'égalité des chances et de diversité.

La proximité : un maître mot



Sur internet

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et échanges sécurisés : en réponse aux attentes et aux besoins de ses adhérents, la MSA développe une offre digitale complète et enrichie régulièrement.

• Un site internet organisé par profil

Pour un accès plus direct aux informations, les rubriques du site internet de la MSA ont évolué. Les contenus sont regroupés par public : particulier, exploitant, employeur, partenaire, élu MSA.

• L'appli *Ma MSA & moi*

Dotée d'une ergonomie intuitive, elle offre de nouvelles fonctionnalités pour faciliter les démarches des adhérents : visualiser, télécharger et envoyer par mail les décomptes de remboursements santé ainsi que l'attestation de droits maladie.

• Assistance internet : 03 20 90 05 00

En cas de difficulté lors de l'utilisation de l'espace privé MSA, l'assistance téléphonique est à la disposition des adhérents du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

• Un espace libre-service dans les agences MSA

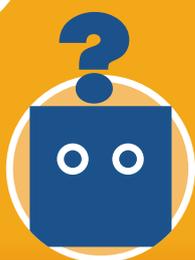
Pour faire gagner du temps à ses adhérents qui se déplacent sur site et en agence pour des opérations simples, la MSA a installé un ordinateur et une imprimante, en libre-service. En cas de besoin, les agents d'accueil proposent un accompagnement personnalisé.

• Mon espace privé

Dans Mon espace privé, les adhérents MSA, particuliers et professionnels, ainsi que les partenaires de l'action sociale, les tiers déclarants et les tiers de paiements accèdent à des services en ligne qui leur permet d'effectuer leurs démarches à tout moment.



SAM, le chatbot



Sam le chatbot a fait son apparition sur le site Internet de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe en décembre 2021.

Il répond aux interrogations des internautes sur les thématiques les plus récurrentes et/ou sur des questions relativement simples.

Avec Sam, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe :

- Offre un nouveau canal de contact pour répondre aux questions dites de premier niveau,
- Disponible 7 j/7 et 24 h/24 avec des réponses en instantanées.

Il permet ainsi aux adhérents de gagner en flexibilité et en autonomie.



Au téléphone

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe est à la disposition de ses adhérents et de ses partenaires **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (16 h le jeudi) au 02 43 39 43 39.**



Dans les MSAP et France services

Pour développer des services de proximité sur les territoires, notamment dans les zones rurales et de montagne, l'État, les collectivités et les opérateurs de services publics (dont la MSA) ont signé un partenariat pour déployer sur tout le territoire des Maisons de services publics (MSAP) qui, pour la plupart, deviennent progressivement des France services. Les usagers peuvent accéder gratuitement à du matériel informatique (ordinateur, imprimante et scanner) afin d'utiliser en autonomie les services en ligne des partenaires. En cas de besoin, ils peuvent aussi

bénéficier d'un accompagnement technique par des agents formés.

Actuellement, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe est partenaire de 52 France services (14 en Mayenne, 22 dans l'Orne et 16 dans la Sarthe).

En sa qualité de partenaire nationale, la MSA est de droit dans l'ensemble des FS (et MSAP qui devront obligatoirement être labellisées FS) - La MSA participe à la formation de tous les agents FS.



la France services itinérante du Bocage ornais

France services, c'est la volonté que chaque citoyen ait accès à un éventail de démarches concrètes à moins de 30 minutes de son domicile. Dans cette perspective, la MSA porte depuis janvier 2021 une France services itinérante dans le Bocage ornais.

Sans rendez-vous, au fil des besoins des visiteurs, les agents France services les aident et les guident pour leurs formalités pratiques du quotidien (état civil et famille, formation, emploi et retraite, budget, logement, mobilité et courrier, prévention santé...)

Des ordinateurs en accès libre permettent la consultation de sites internet utiles, l'achèvement de dossiers administratifs et la rédaction de courriers, de CV...

L'agent France services est un facilitateur.

Le succès de France services se tisse au travers de son vaste réseau d'organismes partenaires. Les agents France services Bocage ornais, formés pour conseiller leurs interlocuteurs, peuvent au besoin se référer à des spécialistes des structures et entreprises partenaires (MSA, Ministère de l'intérieur, Direction des finances publiques, Agirc-Arrco, CPAM, Carsat, Caf, Pôle emploi, La poste).

La France services itinérante accueille chaque semaine ses visiteurs :

- le lundi à La Ferté-Macé - Maison des services publics - 59 rue d'Hautvie - de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
- le mardi matin à Ecouché-les-Vallées - Médiathèque - 27 avenue du Général Leclerc - de 9 h 30 à 12 h,

- le mardi après-midi à Rânes - Agence postale communale - Le Château - de 13 h 30 à 16 h,
- le mercredi à Carrouges - France services - 8 rue du Crochet - de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
- le jeudi à La Ferrière-aux-Etangs - Mairie - 2 rue de la Mairie - de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
- le vendredi à Bagnoles-de-l'Orne Normandie - Salle de la Madeleine - Allée des anciens combattants - de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

En 2021, **1871 personnes** ont sollicité l'aide de la France services itinérante pour leurs démarches administratives





Ouverture fin septembre 2021 d'une France services à Landivy co-portée par la MSA et la Communauté de Communes du bocage Mayennais

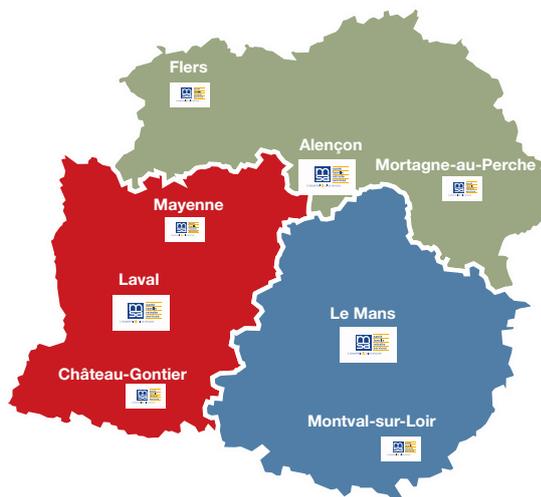
Pour permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics, dans un lieu unique proche de l'endroit où il vit, et de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour ses démarches administratives, les deux agents mis à disposition par la

MSA et par la communauté de communes, sont présentes pour répondre au besoin de la population du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h au sein des locaux de la Mairie.



Sur site et en agence

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe accueille ses adhérents sur 3 sites (Laval, Alençon, Le Mans) et 5 agences (Mayenne, Château-Gontier, Mortagne-au-Perche, Flers et Montval-sur-Loir).



Quelques données

111 433

appels pris en charge

+ 16 %

d'inscriptions à
Mon espace privé

34 149

connexions à
Mon espace privé
par mois en moyenne

9 632

rendez-vous réalisés
(dont 42 % par téléphone)

34 656

mails reçus
et répondus

Au service de la population agricole



20 747
salariés
(19 135 en 2020)

6 401
employeurs
(6 189 en 2020)

17 238
chefs d'exploitation
(17 625 en 2020)



1 035
collaborateurs d'exploitation
(1 109 en 2020)

3 128
cotisants solidaires
(3 136 en 2020)

122
aides familiaux
(108 en 2020)

132 716
retraités
(138 899 en 2020)

79 195
retraités salariés
(82 379 en 2020)



53 521
retraités non salariés
(56 520 en 2020)



14 198
ménages bénéficiaires
de prestations familiales
(15 146 en 2020)

16 169
enfants
(16 587 en 2020)





Mayenne

6 682
salariés
(6 302 en 2020)

2 038
employeurs
(1 932 en 2020)



7 045
chefs d'exploitation
(7 230 en 2020)

371
collaborateurs
d'exploitation
(416 en 2020)

1 281
cotisants solidaires
(1 285 en 2020)

27
aides familiaux
(23 en 2020)

19 169
retraités salariés

19 852
retraités non salariés



5 082

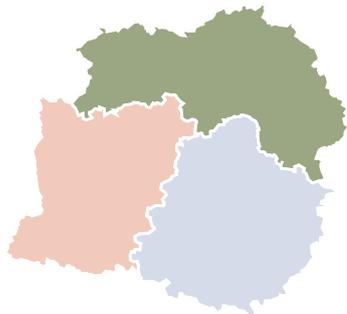
ménages bénéficiaires
de prestations familiales
(5 469 en 2020)



6 211

enfants
(6 381 en 2020)





Orne

6 126

salariés
(5 693 en 2020)

2 180

employeurs
(2 122 en 2020)

3 836

ménages bénéficiaires
de prestations familiales
(4 110 en 2020)



5 152

chefs d'exploitation
(5 240 en 2020)

320

collaborateurs
d'exploitation
(328 en 2020)

4 347

enfants
(4 457 en 2020)



926

cotisants solidaires
(950 en 2020)

61

aides familiaux
(54 en 2020)

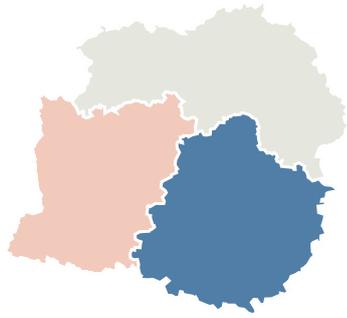
17 560

retraités salariés

13 849

retraités non salariés





Sarthe

7 939

salariés
(7 140 en 2020)

2 183

employeurs
(2 135 en 2020)

5 280

ménages bénéficiaires
de prestations familiales
(5 567 en 2020)



5 041

chefs d'exploitation
(5 155 en 2020)

344

collaborateurs
d'exploitation
(369 en 2020)

5 611

enfants
(5 749 en 2020)



921

cotisants solidaires
(901 en 2020)

34

aides familiaux
(31 en 2020)

42 466

retraités salariés

19 820

retraités non salariés



Cotisations et contributions

361,6
MILLIONS D'EUROS

de cotisations légales
et gérées pour le compte
d'entités publiques émises
(+ 2,62 % par rapport à 2020).



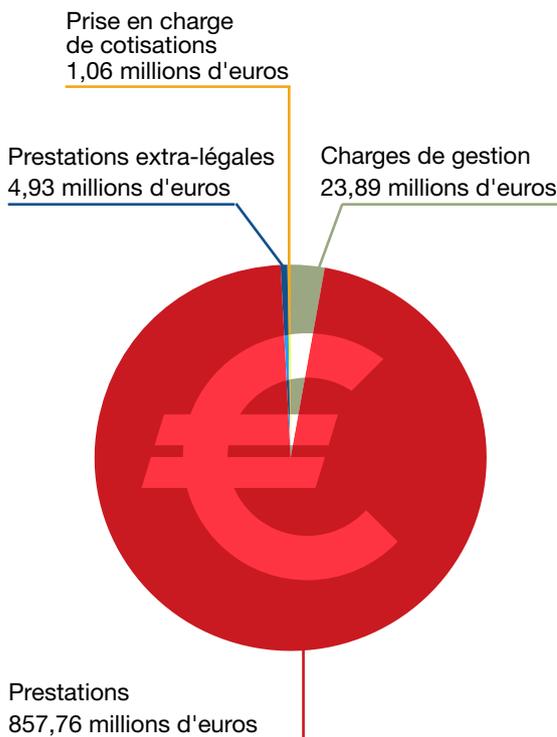
74,48
MILLIONS D'EUROS

de cotisations encaissées
pour le compte de tiers
(Assedic, Agrica, Agirc-ARRCO,
Mutualia, Vivea, Valhor...).

Dépenses, recettes et coût de gestion

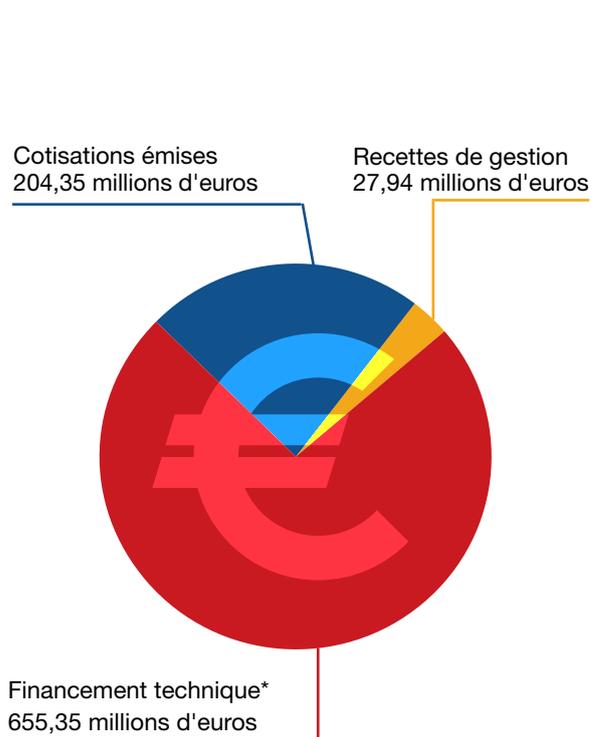
DÉPENSES

887,64 millions d'euros



RECETTES

887,64 millions d'euros



* Ecart entre le montant des cotisations
et celui des prestations

Pour 100 €
de recettes :



97,3 % DE PRESTATIONS

2,7 % DE GESTION.



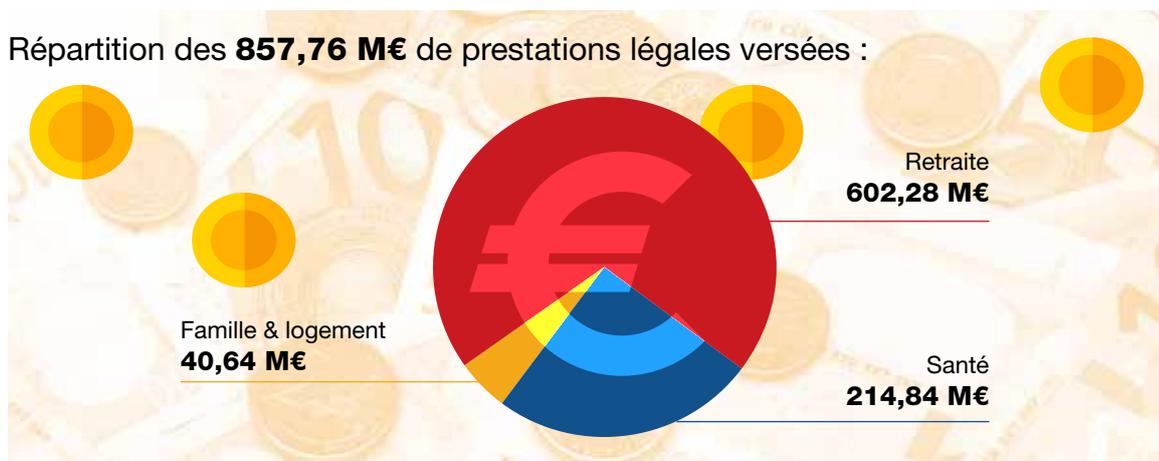
Au service des particuliers

Dans un contexte sanitaire toujours vecteur de désorganisation de la société et des entreprises, la MSA a garanti le versement de l'ensemble des prestations sociales sans délai supplémentaire. Elle a également pleinement assumé ses missions de prévention santé et a mis en place et accompagné les nouveautés législatives.

Le paiement des prestations

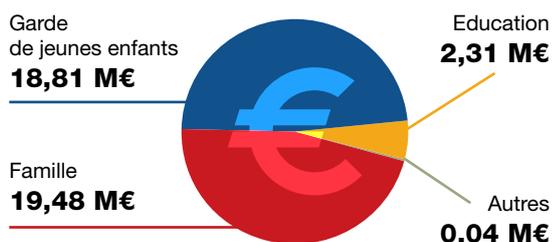
1,127 MILLIARD D'EUROS DE PRESTATIONS VERSÉES
(+ 1,75 % par rapport à 2020)

Répartition des **857,76 M€** de prestations légales versées :



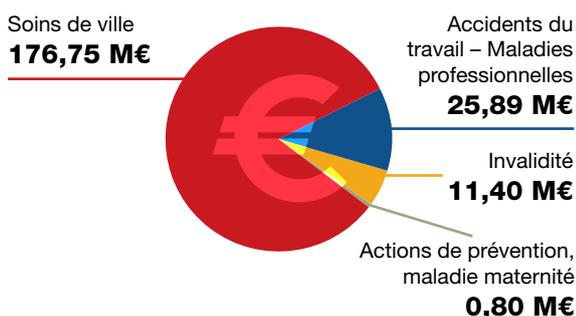
PRESTATIONS FAMILLE

4,74 % du montant total des prestations légales



PRESTATIONS SANTÉ

25,05 % du montant total des prestations légales



L'allongement de la durée du congé paternité

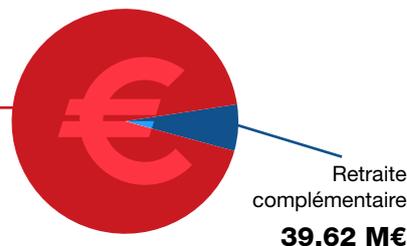
Depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé de paternité a été allongé à 25 jours (32 jours en cas de naissances multiples), est devenu fractionnable en 3 périodes maximum, dont une première de 7 jours obligatoires dès la naissance, le reste à prendre dans les 6 mois après la naissance. Il peut être accordé aux salariés et aux non-salariés. Ce congé permet de cesser son activité pour accueillir son enfant.



PRESTATIONS RETRAITE

70,21 % du montant total des prestations légales

Prestations
vieillesse
562,66 M€



Les lois Chassaigne 1 & 2

"Instaurer un montant de retraite minimale à 85 % du Smic" pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole constituait l'une des propositions inscrites au Livre blanc de la MSA publié en février 2020.

LA LOI DU 3 JUILLET 2020 (CHASSAIGNE 1)

La revalorisation portant le montant des retraites de 75 % à 85 % du Smic net agricole pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est entrée en application le 1^{er} novembre 2021 au lieu du 1^{er} janvier 2022, comme prévu initialement. Cette revalorisation rehausse les pensions de retraite à 85 % du Smic net agricole, soit la garantie d'une retraite minimale de 1035 € par mois au 01/11/21 pour une carrière complète. Les bénéficiaires voient leur retraite augmenter en moyenne de 105 €.

LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2021 (CHASSAIGNE 2)

La loi visant à revaloriser les retraites des conjoints et des aides familiaux (frères, sœurs et enfants) des exploitants agricoles est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle s'applique sur les retraites de janvier 2022, avec un premier paiement au 9 février 2022. Les minima de pension agricoles atteignent désormais un niveau équivalent à ceux du régime général. Concrètement, le calcul de la majoration se réfère dorénavant à la "pension majorée de premier niveau" portée à 713 €. Le seuil à partir duquel la majoration est réduite est porté à 916 €. La revalorisation permet d'augmenter en moyenne de 65 € le montant de la retraite de base (75 € pour les femmes).

RÉPARTITION DES 268,97 M€ DE PRESTATIONS PAYÉES POUR LE COMPTE D'AUTRES ORGANISMES :



RETRAITE

603,22 M€, soit 53,54 % du montant total des prestations versées (- 1,25 % par rapport à 2020).

FAMILLE

71,13 M€, soit 6,31 % du montant total des prestations versées (- 8,05 % par rapport à 2020).

SANTÉ

452,37 M€, soit 40,15 % du montant total des prestations versées (+ 7,92 % par rapport à 2020).



Le recours aux droits

Aujourd'hui, la lutte contre le non recours aux droits sociaux se hisse dans les priorités politiques. Elle est ainsi au coeur de l'engagement n°4 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : "Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité".

Afin de soutenir le mieux possible les adhérents les plus exposés à la crise sanitaire : jeunes, demandeurs d'emplois et familles, la MSA a souhaité mener une campagne au long cours sur les droits sociaux.

Cette campagne de communication s'efforce d'agir sur la non connaissance et la non demande des prestations sociales.

LES AIDES EXTRALÉGALES



4 932 456,90 €
D'AIDES VERSÉES

1 144 932,55 €

AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES



218 213,56 €

AIDES AUX MALADES

1 396 912,10 €

MISSIONS NATIONALES

1 971 646,71 €

AIDES AUX FAMILLES



194 880,95 €
SUBVENTIONS



5 871,03 €

**AIDES AUX VICTIMES D'UN ACCIDENT
DU TRAVAIL OU D'UNE MALADIE
PROFESSIONNELLE**



Acteur de santé publique

En tant qu'organisme de sécurité sociale agricole, la MSA est aussi un acteur de santé publique. Elle a directement contribué à la lutte contre l'épidémie en suivant les directives ministérielles destinées à limiter les interactions. La MSA a également relayé à ses adhérents, notamment via son site internet, les informations gouvernementales et les messages de prévention liés aux gestes barrières.

Au-delà des actions de lutte contre le Covid, la MSA a poursuivi ses actions en matière de prévention santé.



Les actions Mois sans tabac



Défi national lancé aux fumeurs pour les inciter à essayer d'arrêter de fumer, le Mois sans tabac revient chaque mois de novembre. Cette opération offre aux fumeurs un accompagnement au sevrage jour après jour.

Dans la plupart des cas, à l'issue de la période de 30 jours d'arrêt, les symptômes de manque sont considérablement réduits et les chances d'arrêter de fumer définitivement sont 5 fois supérieures par rapport au début de la période de sevrage.

Afin de s'impliquer encore davantage dans le dispositif et sensibiliser les salariés agricoles, les infirmières de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe se sont rendues durant une journée :

- au Crédit agricole du Mans,
- au lycée agricole de Laval
- dans l'entreprise Elivia d'Alençon

Grâce à leur stand, elles ont pu échanger avec les fumeurs, les inciter à participer au Moi(s) sans tabac et les accompagner dans la démarche.



Le vaccinobus

Dans le cadre du dispositif "Aller vers", la CPAM de la Sarthe a organisé avec la Mission Locale Sarthe Nord, en partenariat avec la MSA et l'Agence Régionale de Santé, quatre après-midis de vaccination sans rendez-vous dédiés aux publics jeunes résidant dans ou autour de quatre localités sarthoises : Fresnay-SurSarthe, Mamers, La Ferté-Bernard et Montfort-le-Gesnois. Un médecin vacataire et trois infirmières de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ont procédé à la vaccination dans un bus de la Mission Locale.

La mission locale Sarthe Nord avait identifié chez les jeunes qu'elle accompagne la mobilité comme un problème majeur et un obstacle potentiel à la vaccination.





L'accompagnement des professionnels

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe est l'interlocuteur unique des entreprises agricoles.

Elle est chargée de l'affiliation des exploitants, des employeurs de main d'œuvre et des salariés agricoles.

Elle appelle les cotisations des salariés et des non salariés agricoles et gère les dispositifs d'exonéra-

tion ou d'allégement de charges. Elle met en œuvre des mesures pour prévenir les difficultés de paiement des entreprises et assure le recouvrement des impayés. Elle participe également à la lutte contre le travail illégal afin d'assurer l'équité de traitement entre les entreprises.



La cellule relation entreprises

La cellule relation entreprises accompagne les entreprises et les tiers déclarants dans leurs démarches liées à l'emploi et facilite leurs relations avec les services de la MSA dans le cadre de la protection sociale de l'entreprise et des salariés.

La cellule relation entreprises intervient dans les domaines suivants :

- obligations déclaratives (DPAE/Tesa),
- taux de cotisations,
- déclaration sociale nominative (DSN),
- prélèvement à la source (Pas),
- couverture sociale des salariés,
- utilisation des outils dématérialisés.



La santé sécurité au travail

Le service, avec ses équipes de médecins, d'infirmiers et de conseillers en prévention, intervient dans les entreprises. Il assure la surveillance médicale des salariés (examens d'embauche, visites périodiques, à la demande...) et mène des actions en entreprise pour améliorer les conditions de travail.

Grâce à l'expertise de ses conseillers en prévention des risques professionnels, la MSA sensibilise exploitants, salariés et employeurs sur les risques inhérents au travail.

Conseillers en prévention et médecins travaillent ensemble pour développer des actions de Santé sécurité au travail adaptées aux besoins des assurés, qu'ils soient exploitants, salariés ou employeurs.



La journée hippique



La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a organisé le 18 novembre 2021 au lycée agricole de Laval une journée rencontre à destination des futurs professionnels du secteur hippique intitulée "*Mieux vaut prévenir que guérir*".

Les élèves de la seconde à la terminale de trois établissements mayennais ont été sensibilisés au cours de 8 ateliers aux risques professionnels inhérents à la filière hippique et à la préservation de leur santé tout au long de leur carrière professionnelle.

La filière équine (centres équestres, activités sportives, élevages) arrive à la deuxième place des secteurs d'activité accidentogènes, en termes de taux de fréquence.

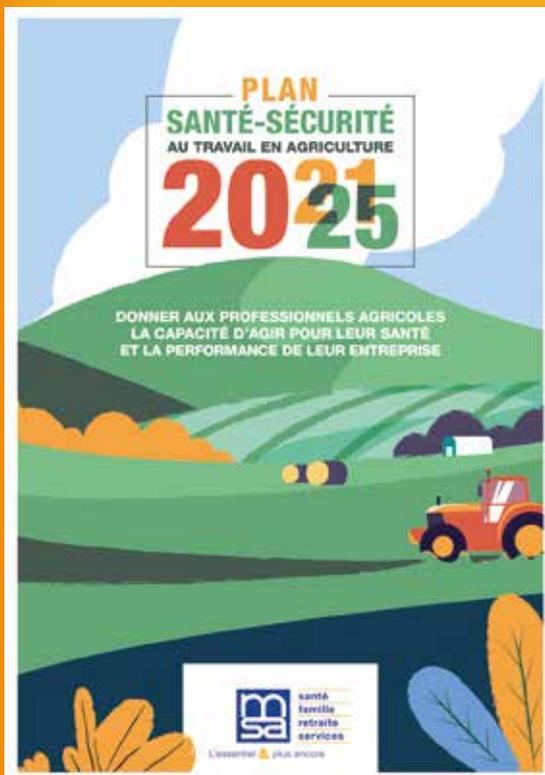


Le plan Santé sécurité au travail 2021-2025

Tous les 5 ans, la MSA définit son Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture. Il recense les actions développées auprès des actifs agricoles, afin de diminuer leurs risques professionnels et améliorer leurs conditions de travail et leur santé.

UN PLAN 2021-25 INNOVANT PAR SON APPROCHE

Le nouveau plan pour la période 2021 à 2025 s'intéresse à la fois à la prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles, mais aussi au travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement. Il place l'activité de travail des assurés au cœur de son action.



UN PLAN AVEC DEUX TYPES D' ACTIONS ET TROIS ORIENTATIONS MAJEURES

Les trois orientations majeures sont :

- agir pour préserver la santé dans le travail,
- accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole,
- développer la relation de service, c'est-à-dire co-construire avec les entreprises les actions de prévention.

AGIR POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DANS LE TRAVAIL

Dans le prolongement du plan précédent, la MSA agit pour prévenir les principales expositions aux risques professionnels agricoles :

- le risque chimique,
- les risques liés aux machines,
- les chutes de hauteur,
- les troubles musculosquelettiques et psychosociaux.

Elle se mobilise également pour prévenir le mal-être agricole et la désinsertion professionnelle.

L'accompagnement des jeunes générations est l'une des ambitions du plan, en les sensibilisant le plus tôt possible au travail en sécurité.



ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LES TRANSITIONS LIÉS AUX ÉVOLUTIONS DU MONDE AGRICOLE

La MSA s'engage aux côtés des professionnels agricoles pour :

- co-construire les solutions les plus adaptées pour prévenir les impacts liés aux évolutions technologiques, comme l'utilisation de commandes à distance, d'exosquelettes, de drones, de robots...
- soutenir les professionnels agricoles face aux préoccupations environnementales et sociétales d'aujourd'hui : alimentation saine et de proximité, limitation des pesticides, bien-être animal...

L'action de la MSA se porte également sur la promotion de nouveaux outils et méthodes pour développer la prévention, comme par exemple l'e-learning, les simulateurs en réalité virtuelle ou la conception des locaux en 3D.

DÉVELOPPER LA RELATION DE SERVICE, CO-CONSTRUIRE ENSEMBLE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La prévention est l'affaire de tous : équipes MSA, employeurs, salariés, agriculteurs, élus et partenaires de la MSA, dont les organismes professionnels et de recherche... La MSA agit pour associer tous ces acteurs dans la construction de projets innovants visant à réduire les risques et favoriser le bien-être au travail : conception de locaux, choix de matériel, aide à l'accueil de saisonniers, accompagnement managérial...

Les élus de la MSA sont tout particulièrement sollicités, pour expérimenter les actions et les porter auprès du plus grand nombre sur les territoires ruraux.



Le soutien aux adhérents & aux populations les plus fragiles

C'est dans l'ADN de la MSA d'aider les populations fragilisées par les aléas de la vie qu'ils soient d'ordre économique, familial ou professionnel.

L'accompagnement du mal-être

Crises sanitaires, crises économiques, évolution de la consommation alimentaire... Les raisons du mal-être sont diverses. L'intensité de son expression s'étend du malaise social au suicide.

Comment la MSA lutte-t-elle contre ce mal-être ?

La mise en œuvre coordonnée des compétences sociales, sanitaires, médicales, ou encore économiques du régime agricole a pour objectif de prévenir, détecter et accompagner les situations difficiles.

• **Par la présence** : pour accompagner au mieux ses adhérents confrontés à des situations de détresse, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a mis en place une cellule pluridisciplinaire de prévention qui a pour objectifs de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation de fragilité.

En 2021, en MSA Mayenne-Orne-Sarthe, 89 situations ont été examinées. La détection peut être effectuée par les conseillers sociaux, les médecins du travail ou les conseillers en prévention mais également par le personnel d'accueil, d'autres membres du personnel ou encore les élus MSA.

Toutes les personnes faisant l'objet d'un signalement bénéficient ensuite d'un accompagnement social par le conseiller social spécialisé actifs agricoles.

• **Par l'action** : la santé sécurité au travail, les programmes d'action sanitaire et sociale, mais aussi des aides et mesures financières préviennent les situations difficiles. Un ensemble de dispositifs complémentaires d'aide individuelle et collective accompagne ces situations quand elles surviennent : contact téléphonique anonyme avec Agri'écoute (09 69 39 29 19), ateliers collectifs, programmes d'aide au répit.



L'Aide au répit pour prévenir l'épuisement



La MSA Mayenne-Orne-Sarthe est à l'origine d'un dispositif qui s'appelle Aide au répit. Il apporte un soutien aux actifs du monde agricole, non-salariés et salariés : il permet aux exploitants et chefs d'entreprise agricoles d'être temporairement remplacés dans leurs activités professionnelles ; il permet à ces non-salariés comme aux salariés de la production et de la transformation de bénéficier d'aides au départ en vacances, de groupes de parole, de conseil psychologique ainsi que d'actions collectives tels L'avenir en soi ou encore Ensemble pour repartir.

En 2021, 50 personnes ont bénéficié de ce dispositif en Mayenne-Orne-Sarthe.



Le réseau des veilleurs

Le réseau des veilleurs est un dispositif de soutien et de solidarité en faveur des personnes en situation de mal-être.

Constitué de volontaires bénévoles de tous âges et issus de tous horizons, il rassemble les bonnes volontés pour écouter, orienter et soutenir les personnes en situation de détresse.

Intégrer le réseau permet de ne pas agir de façon isolée, de maintenir ses connaissances sur le mal-être et de partager ses expériences avec d'autres volontaires.

Le but de la création du réseau des veilleurs est de :

- faire travailler ensemble les professionnels de la MSA, les élus de la MSA et tous les acteurs des territoires,
- mailler le terrain de façon étroite, active et pluridisciplinaire,
- être autonome et opérationnel sur le terrain (repérage des besoins, identification d'actions à mener., orientation...)

Au 31 décembre 2021, le réseau des veilleurs de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe est composé de 145 personnes.



Un webinaire pour positiver le mal-être

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a organisé le 30 juin 2021 son premier webinaire intitulé "Mal-être : des clés pour aller mieux".

Cette soirée a été l'occasion d'entendre le témoignage d'un exploitant de Meslay-du-Maine en Mayenne et de bénéficier de l'expertise et des conseils d'un psychologue, Bernard Lemonnier et d'une sophrologue, Gaëtanne Raulo.

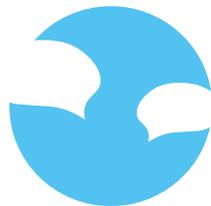
Le replay est disponible sur MSA TV et sur le site de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.



LIEN VERS LE REPLAY :

https://www.youtube.com/watch?v=r003_C_IXxs

MSA solidaire : un nouveau label



MSA solidaire

Fort du succès de l'opération MSA Solidaire lancée au moment du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19, la MSA en 2021 a décidé de donner une nouvelle dimension à MSA solidaire en le transformant en label.

Le label a été créé pour aller plus loin et inscrire durablement la MSA comme un acteur de terrain dynamique et capable de mettre en place rapidement des actions concrètes au service des plus démunis.

Ce label a pour but d'identifier des actions s'inscrivant comme des réponses concrètes à une situation de fragilité due aux retombées de la crise sanitaire de la Covid-19. Il est apposé sur toutes les actions caritatives spécialement créées ou déjà existantes, menées depuis le début de la crise, comme une caution des valeurs que la MSA souhaite défendre.



Un Noël solidaire

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe s'est associée au Secours populaire afin que Noël reste une fête pour tous. Durant une quinzaine de jours en décembre, les personnels de la MSA, les adhérents, les élus et les partenaires se sont mobilisés et ont déposé au pied des sapins des accueils MSA des jouets et des denrées non périssables.

Près de 900 dons auprès du Secours populaire qui a pu redistribuer aux familles en ayant le plus besoin.



Le versement de primes exceptionnelles

L'indemnité inflation

La MSA a été chargée par le gouvernement de verser l'indemnité inflation aux bénéficiaires de certaines prestations familiales ou sociales, aux personnes invalides, aux retraités dont les pensions et revenus d'activité sont inférieurs à 2000 euros nets.

Un versement exceptionnel et unique de 100 euros a été réalisé sans démarche de la part des bénéficiaires.

Une aide exceptionnelle pour les familles à bas revenus et bénéficiaires de l'AAEH

Le Conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, sensible aux difficultés économiques actuelles des professions agricoles, a tenu, au titre de sa politique d'action sociale, à soutenir financièrement les familles les plus en difficulté dans ce contexte de crise. Une aide exceptionnelle de 283 euros est attribuée à 2066 familles le 15 décembre (familles à bas revenus et bénéficiaires de l'AAEH). Les personnes concernées n'ont aucune démarche à faire.

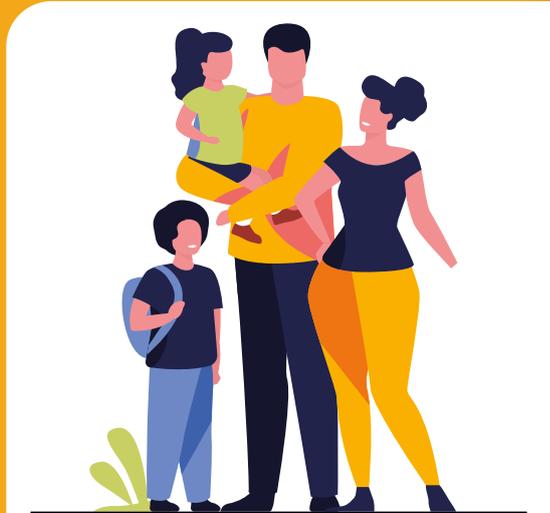


Le plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025

Notre Politique d'Action Sanitaire et Sociale accompagne nos adhérents tout au long de leur vie. La MSA accompagne à la fois les situations de fragilités mais aussi les événements de vie tels que l'entrée dans la vie active, les naissances, les ruptures familiales, les difficultés de santé...

Notre mode d'action est à la fois collectif (actions de prévention santé, sur la parentalité...), mais aussi, s'il le faut, individuel en facilitant l'accès aux droits de nos ressortissants.

Le plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, établi en concertation entre élus MSA, administratifs et partenaires, est dans la continuité du précédent. Il tient compte des réalités locales de nos 3 départements. Il intègre bien entendu les objectifs de la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue entre l'État et la MSA.



Le plan d'Action sanitaire et sociale est construit autour de 4 grandes orientations :

- accompagner les familles dans leurs parcours de vie, et contribuer à leur cadre de vie sur les territoires,
- favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux,
- accompagner les actifs fragilisés et prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel,
- favoriser l'accompagnement à domicile des seniors, prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles et lutter contre l'isolement.





Un réseau mutualiste qui se structure et se fait connaître



Des membres représentatifs des adhérents,
au service de la protection sociale agricole

Le Conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Il se compose de 30 administrateurs issus des trois collèges représentant les trois grandes populations d'assurés du régime agricole – exploitants ou chefs d'entreprise agricole, salariés agricoles et employeurs de main-d'œuvre – dont voici les membres. Trois administrateurs représentent l'Udaf.



Jean Grimbert
Président de la MSA
Mayenne-Orne-Sarthe

1^{ER} COLLÈGE (*exploitants ou chefs d'entreprise agricoles*) : 9 membres

MAYENNE : Christine Derouault, Christian Metereau, Annick Poulard - Vice-présidente

ORNE : Nathalie Guérin, Jean Grimbert - Président, Sylvain Delye

SARTHE : Elodie Bouhours, Françoise Chauvier, Bernard Janvier

2^E COLLÈGE (*salariés agricoles*) : 12 membres

MAYENNE : Vincent Dubreil (CFDT), Michel Lhermitte (CFDT), David Poirrier (CFTC),
Michel Robert (CFE-CGC)

ORNE : Laurent Duval (CFE-CGC), Gerhard Feldhofer (CFE-CGC), Joël Laumailé (CFDT),
Luc Traufler (CFDT)

SARTHE : Christian Bidallier (CGT), Jean-Jacques Cadeau (CFE-CGC) - 1^{er} Vice-président,
Jacky Donné (CGT), Jean-François Hamelin (CFE-CGC)

3^E COLLÈGE (*employeurs de main-d'œuvre*) : 6 membres

MAYENNE : Catherine Rémon (SARL Rémon Philippe), Jean-Bertrand Viot (Gaec du Clairét)

ORNE : Luc Bourgeois (Jeunes agriculteurs), Emmanuel Prévost (EARL JPEP)

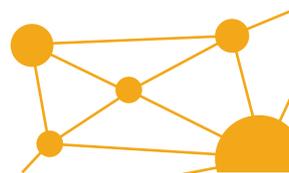
SARTHE : Brigitte Fourmon (Groupement d'employeurs Agriloué remplacement) - Vice-présidente,
Sophie Fontaine (Earl L'Ecluse)

UDAF (*représentants des familles*) : 3 membres

MAYENNE : Annie Béchu

ORNE : Eric Leroy

SARTHE : Michel Namèche



Le conseil d'administration, dont les administrateurs sont élus pour cinq ans, a pour missions de :

- déterminer la politique générale de la caisse ;
- définir les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention, d'offre de services, accompagnement des crises agricoles ;
- contribuer à l'évolution de la protection sociale agricole ;
- représenter la caisse auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.

Les comités départementaux

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe doit concilier pluridépartementalité et réalités départementales.

Afin de préserver l'identité de chaque département, le Conseil d'administration a mis en place, dans chacun d'eux, un Comité départemental.



Deux missions leur sont confiées :

- les relations avec les partenaires départementaux (organes de l'Etat, Conseil général, OPA, associations...)
Le CD relaie et valorise auprès d'eux la politique et les décisions du Conseil d'administration ;
- le renforcement de l'information et de la formation des différents élus sur les questions relatives à la mise en place de nouvelles législations, de l'exercice de certaines missions.



Les échelons locaux

44 échelons locaux : chaque échelon local est composé de quatre délégués titulaires et quatre suppléants exploitants agricoles, de deux délégués titulaires et deux suppléants employeurs agricoles et de trois délégués titulaires salariés agricoles (ces chiffres peuvent évoluer en fonction des regroupements de cantons).

6 conseils d'administration à minima
3 comités de protection sociale des salariés
3 comités de protection sociale des non-salariés
4 comités paritaire d'action sanitaire et sociale
12 comités restreint d'action sanitaire et sociale
12 commissions de recours amiable
3 commissions de la vie mutualiste
2 commissions de santé



Les temps forts de la vie mutualiste

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe s'est tenue le 30 septembre 2021 au Parc des expositions du Mans et a rassemblé 155 délégués.

En raison de la crise sanitaire, c'est la première fois de ce mandat que cette Assemblée générale se déroulait en présentiel.



Stratégie d'influence : des rencontres pour se faire connaître sur le territoire

Les administrateurs de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ont souhaité que chaque Président d'Échelon local organise sur son territoire une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes. L'administrateur référent de l'Échelon local est également associé.

C'est l'occasion de mieux faire connaître l'action de la MSA sur les territoires et de trouver éventuellement des pistes convergentes de travail.

25 rencontres ont eu lieu en 2021. Elles se poursuivent en 2022.

Les réunions émergence de projets

Les réunions émergence de projets 2021 se sont déroulées du lundi 13 septembre au vendredi 22 septembre. C'était la première session de ces réunions pour le mandat 2020-2025.

L'ordre du jour était le suivant :

- restitution et analyse des questionnaires afin de repérer les attentes prioritaires des délégués et assurés,
- actualités des territoires,
- choix des actions à conduire,
- définition d'un plan d'actions par Echelon local,
- questions diverses.

Ces réunions ont rassemblé 160 délégués.

Les réunions des comités départementaux

Deux réunions ont eu lieu en 2021 : le 20 avril, par Teams du fait des conditions sanitaires et le 27 octobre en présentiel à Beaumont sur Sarthe.

L'ordre du jour de la première réunion concernait la présentation des administrateurs, la présentation du "Mémo santé enfants", une information sur le coup de main, un point sur le réseau des veilleurs par département et le compte-rendu des délégations. Pour la réunion d'octobre 2021, l'ordre du jour était le suivant : retour sur l'Assemblée générale, revalorisation des retraites agricoles, allongement du congé paternité, déploiement du réseau France services, actions phares de 3 échelons locaux le matin et présentation des statistiques et évolution de la population, compte-rendus des représentations l'après-midi.



Les réunions intercantionales d'hiver

Les réunions intercantionales d'hiver se sont déroulées du 14 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

L'ordre du jour était le suivant :

- bilan des actions réalisées et présentation des actions en cours par les Présidents de l'Echelon local,
- présentation du plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025 et des actions de prévention Santé Sécurité au Travail,
- présentation de la newsletter et de l'application dédiée aux délégués et de la lettre d'information mensuelle "J'Elus",
- focus sur la revalorisation des retraites,
- présentation de l'offre de services sur les territoires,
- questions diverses.

Ces réunions ont rassemblé 193 délégués.



Une entreprise responsable

La sécurisation des activités et des flux financiers

La démarche de maîtrise des risques s'inscrit dans un objectif général de justice sociale et de préservation des finances publiques, mais aussi dans un objectif plus spécifique de certification des comptes et de paiement ou de recouvrement à bon droit des prestations versées et des cotisations sociales collectées.

La validation des comptes de la MSA

Le régime agricole est engagé dans un processus de certification des comptes depuis 2008 qui repose, notamment, sur la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace et la lutte contre la fraude.

Les comptes 2021 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ont été validés sans observation.

Le contrôle interne

Élément essentiel de la sécurisation des comptes, le contrôle interne relève d'une responsabilité partagée entre le Directeur et le Directeur Comptable et Financier. Des actions de contrôle sont menées par les services de production et ceux de la vérification comptable.



Les actions de contrôle interne menées par le service de vérification comptable

- 7 720 contrôles
- 2,82 % d'anomalies financières pour un montant moyen de 242,52 €



Le contrôle interne par les services de production

- 5 051 contrôles réalisés par les services (total contrôles des actions de contrôle interne hors offre de service)
- 2,00 % d'anomalies financières pour un montant moyen de 185 €



La lutte contre la fraude aux prestations et le travail dissimulé

La lutte contre la fraude est également un élément de maîtrise des risques pris en compte dans le cadre de la démarche de certification des comptes.

Elle s'appuie sur des agents de contrôle MSA agréés et assermentés qui participent à des actions concertées avec des partenaires de la sphère sociale et judiciaire.

Elle relève par ailleurs de l'ensemble des services de la MSA (services prestations, recouvrement, service médical...) qui effectue des signalements et des contrôles systématiques ou ciblés.



La lutte contre la fraude en 2021

- toutes branches de prestations : 521 251 €
- montant des redressements au titre du travail dissimulé et des fraudes aux cotisations : 1 345 328 €



Les actions menées par les agents de contrôle

- 226 contrôles de prestations (famille, logement, retraite, santé) : 153 445 € d'indus en PF et rSa, 5 736 € d'indus santé ou retraite
- 517 contrôles d'assiette employeurs et non-salariés : 697 517 € de redressement de cotisations et contributions, hors travail dissimulé
- 143 contrôles d'affiliation et de parcellaire.





Un audit sur le contrôle interne

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a fait l'objet d'une mission d'Audit interne institutionnel du 15 au 31 mars 2021.

La mission concernait l'évaluation du dispositif de contrôle interne. Elle a évalué également la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans la gestion des prestations en espèces santé en matière d'indemnités journalières.

A cette occasion, les auditeurs ont pointé la qualité et la culture du contrôle interne de la caisse.

Cet audit a généré la mise en place d'un plan d'action pour répondre aux 10 recommandations émises par les auditeurs.



La gestion du risque

Depuis 2018 le plan national de gestion du risque (PNGDR) maladie de la MSA s'articule avec le plan ONDAM 2018-2022 d'appui à la transformation du système de santé (PATSS) autour des six thématiques suivantes :

- prévention
- structuration de l'offre de soins

- pertinence et efficacité des produits de santé
- pertinence et qualité des actes
- pertinence et efficacité des prescriptions d'arrêts de travail et de transports
- contrôle et lutte contre la fraude.

Lutte contre la Fraude

La collaboration avec les CPAM est forte et une coordination est mise en œuvre pour chaque dossier.

10 actions menées en inter-régimes en 2021, sur des professionnels de santé.



Le plan national du Contrôle médical (PNCM)

Ce plan vise à une harmonisation, une rationalisation et une sécurisation (contrôle interne) des processus.



Le plan national de Gestion du Risque (PNGDR)

- 19 actions nationales mises en œuvre,
- 11 actions locales (hors plan national) réalisées
- 265017.94 d'indus constatés
- 1 action sur les transports dans le cadre du plan national de lutte contre la fraude

Le contrôle médical

Expertise médico-sociale

Le cœur de métier du Contrôle Médical est l'expertise médicosociale. Elle porte sur tous les éléments d'ordre médical qui permettent l'attribution des prestations de l'assurance maladie, maternité et invalidité.

Le Contrôle Médical constate les abus en matière de soins et d'arrêts de travail.

- 33 841 avis rendus en 2021
- 8 959 demandes d'accord préalable
- 9 337 avis sur arrêts de travail maladie
- 6 922 avis sur affections longue durée
- 1 150 avis accidents du travail et maladies professionnelles salariés et ATEXA
- 337 invalidités et inaptitudes
- 7 120 autres questions des services administratifs



Comptes de résultat 2021



Charges de gestion

	Opérations d'administration Action sanitaire et sociale Contrôle médical	Santé-sécurité au travail	Prévention des salariés et non salariés
Charges d'exploitation	29 769 987,40	4 132 571,26	1 092 483,64
▪ Personnel	20 187 944,04	1 381 856,12	691 154,37
▪ Charges techniques d'Action sanitaire et sociale	5 993 456,90		
▪ Dotation aux amortissements et provisions	1 194 515,39	168 472,38	30 002,53
▪ Transfert des cotisations		1 731 170,40	
▪ Autres charges d'exploitation	2 394 071,07	851 072,36	371 326,74
Charges financières	102 304,42	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	205,00	0,00	0,00
Impôts sur les sociétés	3 160,00		
Total des charges	29 875 656,82	4 132 571,26	1 092 483,64
Résultat créditeur (bénéfice)	0,00	0,00	0,00
Total charges 2021	29 875 656,82	4 132 571,26	1 092 483,64



Produits de gestion

	Opérations d'administration Action sanitaire et sociale Contrôle médical	Santé-sécurité au travail	Prévention des salariés et non salariés
Produits d'exploitation	29 817 279,14	4 129 557,63	1 075 068,61
▪ Dotations gestion nettes (cpté 755)	28 729 889,79	2 268 162,30	1 061 419,79
▪ Reprise de provisions	514 913,18	131 572,29	11 645,78
▪ Cotisations	0,00	1 721 056,53	
▪ Autres produits d'exploitation	572 476,17	8 766,51	2 003,04
Produits financiers	39 788,18	0,00	0,00
Produits exceptionnels	18 589,50	3 013,63	17 415,03
Total des produits	29 875 656,82	4 132 571,26	1 092 483,64
Résultat débiteur (perte)	0,00	0,00	0,00
Total produits 2021	29 875 656,82	4 132 571,26	1 092 483,64



Bilan au 31 décembre 2021

Actif

Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		19 403,89
Immobilisations corporelles		7 571 379,29
▪ Terrains et constructions	6 688 952,87	
▪ Installations techniques, matériels et autres immobilisations	725 688,14	
▪ Immobilisations en cours	156 738,28	
Immobilisations financières		13 120 943,17
▪ Titres, participations et créances rattachées	10 996 192,27	
▪ Prêts	1 979 580,19	
▪ Autres immobilisations	145 170,71	
Total		20 711 726,35
Actif circulant		
Fournisseurs, prestataires et comptes rattachés		3 496 253,54
Créances d'exploitation		108 050 847,61
▪ Créances cotisants, et comptes rattachés	44 868 617,68	
▪ Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 754,48	
▪ Entités publiques	262 122,83	
▪ CCMSA	56 946 522,86	
▪ Organismes et autres régimes de Sécurité Sociale	2 266 408,05	
▪ Débiteurs divers	3 691 421,71	
Comptes transitoires ou d'attente		1 123 500,00
Valeurs mobilières de placement		0,00
Disponibilités		219,68
Charges constatées d'avance		26 907,20
Total		112 697 728,03
Total général		133 409 454,38

Passif

Capitaux propres		
Réserves		820 799,66
▪ Réserves d'immobilisation	0,00	
▪ Réserve générale	0,00	
▪ Réserve de solidarité	0,00	
▪ Réserve de Médecine du travail	820 799,66	
Report à nouveau		274 359,28
Résultat de l'exercice		0,00
Subventions d'investissement		31 775,19
Total		1 126 934,13
Provisions		
Provisions pour risques et charges		16 622 330,04
Total		16 622 330,04
Dettes		
Dettes financières (dont entre organismes de Sécurité Sociale)		20 383 149,75
Dettes d'exploitation		75 405 893,52
Créditeurs divers		19 871 146,94
Total		115 660 190,21
Total général		133 409 454,38

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Adresse postale

Établissement du Mans
30 rue Paul Ligneul
72032 Le Mans Cedex 9
tél. 02 43 39 43 39
fax : 02 43 39 43 43

Établissement d'Alençon
52 bd du 1^{er} Chasseurs

Établissement de Laval
76 bd Lucien Daniel



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore